

DÉPARTEMENT
DES
HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT
DE
BRIANÇON

COMMUNE DE L'ARGENTIERÈRE-LA BESSÉE

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 005-210500062-20260430-D2026_04_29-DE

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **30 AVRIL 2026**

Délibération n° 2026-04-29

Objet de la Délibération :

**Désignation des représentants
de la commune auprès de
l'Association Nationale des
Élus de la Montagne (ANEM)**

**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

19 membres en exercice dont :

**1 absent et représenté : Sébastien FERRUS
MACHADO qui donne procuration à Rémi
ROUX**

**18 présents : Rémi ROUX, Benjamin
SÉMIOND, Marie-Laure MARFOURE, Marie
GUIMBERT, Michel LAPALUS, Céline
BLANCHET, Françoise BRUNET, Denis
FRASSIN, Cédric MIGLIACCIO, Marion
NICOLAS, Stéphanie PERSICOT, Alice
PRUD'HOMME, Loïc RICHARD, Jean-Pierre
RIPPERT, Alain SANCHEZ, Grégory TARDY,
Laurent THOUVENOT, Sylvia VIGNE**

Soit 19 votants

Date de convocation :

23 AVRIL 2026

Secrétaire : Françoise BRUNET

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il convient de désigner deux élus du conseil municipal (un titulaire et un suppléant) afin de représenter la commune auprès de l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM).

Il propose de désigner Monsieur Loïc RICHARD comme élu titulaire et Monsieur Rémi ROUX comme élu suppléant.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, *à l'unanimité (19 voix pour) :*

- ✓ Désignent Monsieur Loïc RICHARD comme élu titulaire et Monsieur Rémi ROUX comme élu suppléant, pour représenter la commune auprès de l'ANEM.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIERÈRE-LA BESSÉE, LE 30 AVRIL 2026

**LE MAIRE
Rémi ROUX**